



SYNTHÈSE DES DÉCLARATIONS DE POLITIQUE RÉGIONALE (RW-RBC-COCOF) ET COMMUNAUTAIRE (FWB)

LÉGISLATURE 2019-2024

SECTEUR DU PLANNING FAMILIAL ET DES DROITS ET DE LA SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE

Ce document synthétique revient sur les principaux éléments des déclarations de politiques régionales (RBC-COCOF et Région wallonne) et communautaire (FWB) – qui font suite à l’installation des nouveaux gouvernements – en lien direct avec le secteur du planning familial et plus largement avec le secteur de l’aide sociale et des soins de santé. La FLCPF se réjouit d’y lire quelques-unes de ses recommandations, dont certaines découlent directement de son travail de plaidoyer mené en amont et en aval des élections de mai 2019. Leur inscription dans les déclarations politiques présage de quelques avancées notables pour le secteur. Le travail de plaidoyer devra se poursuivre dans les mois et années à venir pour s’assurer de leur mise en œuvre. La FLCPF regrette toutefois de ne pas y voir mentionnées quelques thématiques phares de la santé sexuelle et reproductive (SSR), ou du moins libellée de manière très vague. Enfin, il est à constater aussi à certains égards un manque de cohérence entre les ambitions régionales bruxelloise et wallonne et communautaire. Tour d’horizon.

Déclaration de politique régionale du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et du gouvernement bruxellois francophone (COCOF)



À la lecture de la déclaration de politique régionale bruxelloise, deux thématiques en lien avec le champ de la SSR sont facilement identifiables : (1) l’accès à la santé et la lutte contre les inégalités et (2) l’égalité des droits et la lutte contre les discriminations. Pour la première, deux niveaux d’analyse : un niveau plutôt méta qui revient entre autres sur l’organisation des soins de santé et la lutte contre la pauvreté et un niveau plus opérationnel, relatif à l’accès aux soins de santé, qui revient sur quelques-uns des projets des nouveaux gouvernements bruxellois. Pour la seconde, deux publics-cible sont clairement identifiés : les femmes et les personnes LGBTQI+.

A. En ce qui concerne l’accès à la santé et la lutte contre les inégalités

L’organisation des soins de santé

Les gouvernements RBC et COCOF souhaitent marquer deux virages dans les politiques sociales et de santé :

- un virage social visant la **réduction des inégalités sociales**

- un virage organisationnel, visant une **meilleure organisation des soins et de l'action sociale** et garantissant l'accessibilité, la qualité et la durabilité des soins.

Pour ce faire, ils entendent développer un **Plan social-santé bruxellois** (issu de l'articulation du plan de santé bruxellois et du plan de promotion de la santé) **intégré et commun** à toutes les entités compétentes sur le territoire bruxellois. Ce plan traduira une **approche territoriale** de l'action sociale et de la santé. Ce plan portera notamment sur la première ligne social-santé bruxelloise. Dans la perspective de rédaction de ce plan, le gouvernement RBC mettra en place les « États généraux bruxellois de la santé et du social » et s'inscrira dans une **démarche de co-construction** entre les acteurs publics et associatifs, les usagers et les chercheurs.

Pour répondre à la complexité institutionnelle, les gouvernements RBC et COCOF souhaitent un **renforcement des synergies entre les institutions compétentes** en social et santé. Une **Conférence interministérielle social-santé** définira dans un protocole les objectifs à atteindre, selon un **mode de gestion par projet**, et s'assurera d'une collaboration structurelle entre les administrations compétentes en social-santé.

Les gouvernements RBC et COCOF développeront une **programmation de l'offre de soins et d'aide aux personnes** visant l'intersectorialité et la transversalité. Cela comprend la consolidation de la première ligne, la création d'un maillage entre les acteurs et l'articulation entre la première ligne et le secteur spécialisé hospitalier et résidentiel. Dans cette même logique, des liens entre l'ambulatoire et le résidentiel seront également développés, dans l'objectif de construire des trajets de soins cohérents, accessibles et pérennes.

La lutte contre la pauvreté

Le nouveau plan de lutte bruxellois contre la pauvreté sera intégré au Plan social-santé bruxellois (cfr. supra) pour plus de cohérence des politiques.

Dans le cadre de cette intégration, il est particulièrement intéressant de retenir l'intention du gouvernement de poursuivre le travail d'**harmonisation des politiques de santé des CPAS bruxellois**. Il garantira en outre aux usagers des CPAS un accès aux mêmes soins de santé et pharmaceutiques, en ce compris **l'aide médicale urgente, quel que soit son lieu de résidence sur le territoire régional**.

De plus, le gouvernement RBC visera à améliorer l'accès aux droits et à leur effectivité via la **simplification, l'information et l'automatisation**.

L'accès aux soins de santé

Le gouvernement RBC visera une couverture à 100% de la population présente sur le territoire en déployant une perspective **d'universalisme proportionné** et de santé publique indépendamment des statuts administratifs des personnes exclues. En ce sens, le Gouvernement intégrera au Plan social-santé bruxellois un volet opérationnel assurant la **fonction « 0.5 »**. Le gouvernement COCOF précise que le développement de cette fonction sera intégré dans la **réforme des services ambulatoires**. En ce qui concerne cette dernière, le gouvernement COCOF rappelle que cette réforme visera à décroiser les secteurs au profit des bénéficiaires, ou encore de favoriser la mutualisation des ressources. Le décret ambulatoire sera donc revu sur cette base, et visera à trouver un juste équilibre entre un fonctionnement intersectoriel et le maintien de solutions spécifiques aux problématiques.

En ce qui concerne plus spécifiquement le secteur du planning familial, le gouvernement indique qu'il veillera à **garantir l'approche universaliste des centres de planning**. Le gouvernement RBC a inclus dans sa déclaration de politique régionale notre demande de **formation des professionnels de santé**

à l'accueil du public LGBTQI+ même si ceux-ci sont réduits aux seuls travailleurs des plannings, alors que notre recommandation visait l'ensemble des professionnels de santé.

Concernant l'EVRAS, le gouvernement RBC indique sa volonté de poursuivre la **généralisation de l'EVRAS via les centres de planning familial**. Il entend notamment revoir le Protocole d'Accord de 2013, d'adapter le cadre de référence commun et de poursuivre le développement du recueil de données communes. Le gouvernement RBC veillera par ailleurs à développer des projets EVRAS sur plusieurs années. Le gouvernement COCOF ajoute que les projets seront pérennisés sur plusieurs années et que les ETP consacrés aux animations EVRAS seront intégrés dans le cadre agréé de façon à pouvoir les généraliser.

À propos de la santé sexuelle, la RBC et la COCOF ont également entendu d'autres de nos recommandations telles qu'une meilleure communication et information sur la **diversité des modes de contraception**, et le **renforcement de la lutte contre les IST**, dont les VIH et les hépatites, au travers de campagnes d'information et de sensibilisation. Néanmoins, le gouvernement ne précise pas les publics-cible de leurs campagnes et entend axer celles-ci autour du VIH et des hépatites, tandis que la FLCPF mettait aussi l'accent sur le HPV. Plus généralement, la coordination des politiques de prévention, notamment les **politiques de dépistage et de vaccination** sera poursuivie par la création d'un **point unique bruxellois**, qui vise une plus grande intégration des politiques de dépistage entre la COCOM, la COCOF et la VG. Le document ne précise pas davantage les problématiques de santé, ni les groupes-cibles, qui seront visés par ces politiques de dépistage et de vaccination, mais il s'agit d'une brèche intéressante dans laquelle la FLCPF pourra s'engouffrer pour rappeler ses recommandations relatives aux IST, dont notamment le VIH et le HPV.

Enfin, le gouvernement COCOF veillera particulièrement à la présence de CPF sur les campus scolaires et universitaires.

La DPR du gouvernement RBC comprend aussi un passage sur les **familles monoparentales** dont 86% sont des femmes seules avec enfants. Pour lutter contre les risques accrus de pauvreté qu'elles encourent, le gouvernement RBC entend prendre des mesures relatives à l'accès à une place en crèche, leur accès à un logement financièrement abordable, leur accès à la mobilité. Le gouvernement établira, avec le secteur associatif, un plan d'action spécifique aux familles monoparentales et en particulier aux femmes seules avec enfants. La COCOF entend quant à elle poursuivre et amplifier le financement de la construction de nouvelles places d'accueil de la petite enfance.

Si dans l'ensemble, la FLCPF est satisfaite des intentions formulées par le gouvernement bruxellois, elle regrette toutefois que, sur aucune thématique relative aux droits et à la santé sexuelle et reproductive, l'accent ne soit mis sur le public spécifique **des personnes en situation de handicap**, dans aucune des deux déclarations (RBC et COCOF).

B. Garantir l'égalité des droits et lutter efficacement contre les discriminations

Lutte contre les violences et les discriminations

Le gouvernement RBC entend notamment développer une **logique intersectionnelle dans l'analyse et le traitement des discriminations**, certains publics subissant en effet le croisement ou l'accumulation de facteurs discriminatoires.

En matière de lutte contre les violences et les discriminations (basées sur le genre, l'origine, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, etc.), le gouvernement RBC chargera Brusafe de **renforcer la formation** des acteurs de la chaîne de sécurité en ce qui concerne **l'accueil** des victimes de

discriminations ou de violence, **l'enregistrement des plaintes** par la police et **l'amélioration de l'encodage** et de **la catégorisation des faits** de discrimination. Ces différents éléments étaient une recommandation formulée par la FLCPF dans son recueil de positions politiques. Sur le plan éducatif, comme dans la déclaration politique communautaire (FWB – cfr. infra), le gouvernement entend inclure dans les cursus scolaires des éléments liés à l'histoire des discriminations, des mouvements féministes et LGBTQI+.

Concernant plus spécifiquement la **lutte contre les violences faites aux femmes**, les DPR des gouvernements RBC et COCOF reprennent plusieurs de nos recommandations. Un Plan global de lutte contre la violence faite aux femmes sera défini et mis en œuvre de façon coordonnée entre les différents départements et en concertation avec les autres entités fédérées. Ce travail transversal doit intégrer **la sensibilisation, la prévention, l'accompagnement des victimes, la répression et l'accompagnement des auteurs**. Ce plan visera aussi à **mesurer les phénomènes**, en récoltant de manière systématique les données liées aux violences faites aux femmes auprès des différents intervenants concernés (police, justice, psycho-médico, social, etc.) et publiant leur analyse statistique. Il visera également à **mieux coordonner les actions conduites entre les différents niveaux de pouvoir et les professionnels du secteur**. Les gouvernements RBC s'entendent également pour développer des centres de prise en charge des violences sexuelles (CPVS) similaires au « 320, rue Haute » dans chaque zone de police.

Plus largement, le gouvernement RBC s'engage à inclure une perspective de genre dans la mise en œuvre et l'évaluation de l'impact de toutes les politiques menées (**gendermainstreaming**).

LES MINISTRES DE TUTELLE À LA RBC/COCOF		
Ministre	Compétences RBC en lien avec le secteur	Compétence COCOF en lien avec le secteur
Rudy Vervoort (PS)		Personnes handicapées
Nawal Ben Hamou (PS)	Egalité des chances (droits des femmes, lutte c/ les discriminations)	Cohésion sociale
Alain Maron (Ecolo)		Santé
		Action sociale
Barbara Trachte (Ecolo)		Promotion de la santé
		Familles
		Budget
Bernard Clerfayt (Défi)	Emploi	

Déclaration de politique régionale du gouvernement de la Région wallonne



La déclaration de politique régionale wallonne peut également, pour ce qui concerne notre secteur, être lue sous l'angle des deux grandes mêmes thématiques qu'à Bruxelles : l'accès à la santé et la lutte contre la pauvreté d'une part, et l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations d'autre part.

A. En ce qui concerne l'accès à la santé et la lutte contre les inégalités

La lutte contre la pauvreté

Là où le gouvernement bruxellois vise à inclure le nouveau plan de lutte contre la pauvreté au plan social-santé, le gouvernement wallon n'ambitionne pas une telle intégration, mais vise plutôt la transversalité. « *Le Gouvernement adoptera un nouveau plan stratégique [...] de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités, transversal à l'ensemble des compétences wallonnes, [...] en concertation avec les acteurs de terrain [...]* ». Ce plan wallon veillera notamment à **tenir compte des discriminations multiples, à renforcer l'accès à la santé et aux soins de santé, améliorer l'automatisation des droits et simplifier l'accès à ceux-ci.**

L'organisation des soins de santé

En matière de politiques de santé, le Gouvernement wallon s'engage à promouvoir une coordination permanente avec les autres entités et le pouvoir fédéral de façon à garantir des politiques d'aide et de soins cohérentes et efficaces. Le gouvernement s'engage par ailleurs à associer les acteurs de terrain dans la coordination de ces politiques.

Par ailleurs, la politique de santé sera articulée entre le secteur d'aide et de soutien social d'une part et le secteur des soins d'autre part.

En termes d'organisation des soins de santé, et comparativement à ce qui est prévu en Région bruxelloise, le gouvernement wallon entend **renforcer et encadrer l'offre de première ligne d'aide et de soins** en favorisant le développement des **pratiques multidisciplinaires de première ligne**. Cette offre d'aide et de soins sera organisée selon une **approche territoriale** à partir des zones de soins de première ligne réparties sur l'ensemble du territoire wallon, en tenant compte des dynamiques existantes. De plus, « *une cohérence entre la première ligne et les soins spécialisés, dont les futurs réseaux hospitaliers et les soins de santé mentale, sera recherchée* ».

En ce qui concerne plus spécifiquement le secteur du planning familial, « **le Gouvernement soutiendra le développement des centres de planning familial**. Il veillera à garantir la qualité de l'offre de ces centres sur l'ensemble du territoire wallon ».

L'accès aux soins de santé

« *Le Gouvernement veillera à l'accessibilité financière et géographique aux soins* ».

En matière de promotion de la santé et de prévention, le gouvernement wallon entend **développer davantage des politiques de dépistage** plus précoce (notamment des cancers). Sans qu'elles ne soient citées spécifiquement, cela rejoint les revendications de la FLCPF en matière de dépistage et de prise en charge des IST, dont le VIH et le HPV.

En matière d'**EV**RAS, la déclaration de politique régionale wallonne n'aborde celle-ci que dans le chapitre réservé aux **personnes en situation de handicap** : « *au sein de chaque institution spécialisée, l'intégration de l'EV*RAS et des droits sexuels et reproductifs sera promue dans sa charte et projet d'institution. La vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap sera prise en compte ». Plus précisément, ils ambitionnent de prendre, en concertation avec les acteurs concernés, un cadre réglementaire relatif à l'accompagnement sexuel.

Outre les personnes en situation de handicap, le nouveau gouvernement wallon prend en considération la santé sexuelle **des aînés** (sous le vocable « personnes en perte d'autonomie »). En effet, « *le Gouvernement réalisera une véritable évaluation des besoins des personnes en perte d'autonomie (aînés, personnes handicapées, personnes accidentées, malades chroniques, etc.) en termes de [...] santé y compris de santé sexuelle* ».

Contrairement à la déclaration bruxelloise donc, la déclaration wallonne **ne mentionne malheureusement pas l'EV**RAS scolaire, semblant laisser à la FWB la responsabilité de sa mise en œuvre, alors même qu'il s'agit d'une thématique à la frontière des compétences régionale et communautaire.

En outre, la déclaration de politique régionale wallonne ne mentionne rien en matière de contraception.

Toujours à propos du secteur du planning familial, mais davantage en ce qui concerne le volet institutionnel, le gouvernement déclare dans sa note de politique régionale qu'il « *envisagera comment reconnaître et financer la fonction de coordination et y renforcer l'attractivité pour les médecins généralistes et les gynécologues* ». La FLCPF regrette que cette ambition n'ait pas été également portée par les négociateurs bruxellois.

B. Garantir l'égalité des droits et lutter efficacement contre les discriminations

« *La Wallonie garantira les droits des femmes dans tous les domaines de la vie en lien avec les engagements pris par la Belgique au niveau international* » dont notamment la Convention d'Istanbul.

Le gouvernement wallon entend rendre effective l'application du *gender mainstreaming* et du *gender budgeting* ainsi qu'une approche intersectionnelle des problématiques d'inégalité.

Pour répondre aux recommandations de l'OMS et du Conseil de l'Europe d'intégrer les spécificités de genre dans l'établissement des politiques de santé, le gouvernement wallon s'engage à mener une **approche genrée de la santé** de la promotion et prévention jusqu'aux soins. À titre d'exemple, le gouvernement parle de développer une politique de bienveillance médicale, en citant notamment la gynécologie-obstétrique. On imagine qu'il puisse s'agir entre autres des violences obstétricales.

Plus spécifiquement en ce qui concerne **la lutte contre les violences à l'égard des femmes**, le gouvernement ambitionne de mener une politique « *efficace et coordonnée* » visant notamment **l'accueil et l'accompagnement des victimes, le suivi des auteurs, la diversification des services et la formation des acteurs**. Le tout grâce à un budget spécifique.

Concernant **la lutte contre les violences et les discriminations dont les personnes LGBTQI+** sont victimes, « *le Gouvernement mènera des actions de sensibilisation et de formation dans plusieurs secteurs de la société [dont la santé] visant à casser les préjugés et stéréotypes sur les orientations sexuelles, les identités et les expressions de genre* ». Cela passera notamment par le soutien aux associations actives dans la défense et l'accompagnement des personnes LGBTQI+ et le renforcement

de la **formation des professionnels de la santé** et l'échange de bonnes pratiques afin d'accroître l'expertise en matière de prise en charge psycho-médico-sociale des personnes transgenres. Ce dernier point répond à l'une des revendications de la FLCPF.

LES MINISTRES DE TUTELLE À LA RW	
<i>Ministres</i>	<i>Compétences en lien avec le secteur</i>
Christie Morreale (PS) Vice-présidente	Emploi
	Action sociale
	Santé
	Égalité des chances

Trois éléments traités dans la déclaration de politique de la FWB sont particulièrement intéressants pour le secteur du planning familial et de la santé sexuelle et reproductive : l'EVRAS dans l'enseignement, la formation des étudiant.e.s en médecine à la pratique de l'IVG et l'égalité des chances et les droits des femmes. En outre, le gouvernement FWB mentionne bien dans sa déclaration la concrétisation de « *l'élargissement du programme de vaccination contre le HPV aux garçons* » de 13 et 14 ans.

L'EVRAS dans l'enseignement

Le gouvernement de la FWB entend ainsi « *généraliser l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) via des professionnels agréés, extérieurs à l'école, dont les centres de planning familial (CPF)* ».

Dans ce cadre, il est question de sensibiliser les élèves dès le plus jeune âge à la lutte contre [...] toute [...] forme de discrimination dont celle basée sur le genre ou l'orientation sexuelle. Dans le même ordre d'idée, et comme en région bruxelloise, le gouvernement entend inclure, dans les cursus scolaires et dans les projets d'éducation non formelle, des éléments liés à l'histoire des discriminations, des mouvements féministes et LGBTQI+. Toujours en matière de lutte contre les discriminations liées au genre, **le contenu des formations de base (et continuée) des enseignants et du personnel éducatif inclura des formations en genre.**

Enfin, plus largement en ce qui concerne l'EVRAS, **les enseignants et le personnel éducatif des établissements scolaires bénéficieront d'une formation de base (et continuée) en EVRAS.**

La formation des étudiant.e.s médecins à la pratique de l'IVG

« *Le Gouvernement entend également sensibiliser les étudiants à l'importance de la maîtrise de la pratique médicale de l'interruption volontaire de grossesse (IVG) et inscrire les techniques d'IVG, de sensibilisation et de formation au travail en centre de planning dans le cursus d'enseignement en faculté de médecine et créer dans les hautes écoles et universités une formation continue interdisciplinaire d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle* ». La FLCPF ne peut que se réjouir à la lecture de ce passage qui reprend l'une de ces recommandations les plus fortes en faveur d'un meilleur accès à l'IVG pour les femmes.

L'égalité des chances et les droits des femmes

En matière d'égalité des chances et de droits des femmes, le gouvernement de la FWB entend prendre une série de mesures, parmi lesquelles :

- Inclure une perspective de genre dans la mise en œuvre de toutes les politiques menées ;
- Plaider pour l'instauration d'une conférence interministérielle (CIM) consacrée à la question des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Mener une politique efficace et coordonnée de lutte contre les violences à l'égard des femmes en conformité avec les exigences de la Convention d'Istanbul ;
- Faire connaître les outils et instances à même de dénoncer ou empêcher la persistance de stéréotypes sexistes et de discrimination afin de renforcer leur recours par les citoyennes et citoyens, les médias et les associations ;

- Généraliser l'éducation à la vie relationnelle sexuelle et affective (EVRAS) et veiller à ce qu'elle soit donnée par des opérateurs labellisés ;
- Promouvoir, dès la maternelle, l'utilisation d'outils pédagogiques et de manuels scolaires dépourvus de stéréotypes de genre et supprimer les stéréotypes dans les manuels qui en compteraient ;
- Poursuivre les campagnes de sensibilisation et de prévention au sujet de la violence dans les relations amoureuses des jeunes ;
- Intégrer l'importance de la diversité sociale et de genre dans la formation initiale et continuée des enseignants et des professionnels de l'enfance.

Nous soulignons ici qu'il n'est nullement question, en matière d'EVRAS et à l'instar de ce qui est prévu en Région bruxelloise, d'une révision du Protocole d'Accord et de l'élaboration d'un référentiel commun aux différents acteurs.

- Soutenir les initiatives du secteur des médias visant à l'élaboration et l'adoption d'une charte encadrant le traitement médiatique des crimes de genre,
- Financer des études périodiques sur les stéréotypes et les bonnes pratiques égalitaires ;

En ce qui concerne la défense des droits des personnes LGBTQI+, le gouvernement ambitionne de

- Soutenir structurellement les associations actives dans la défense et l'accompagnement des personnes LGBTQI+, en particulier par la création de refuges ;
- Mener des campagnes de sensibilisation aux droits des personnes LGBTQI+ ;
- Intégrer la dimension LGBTQI+ dans les formations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS).

LES MINISTRES DE TUTELLE À LA FWB	
Ministres	Compétences en lien avec le secteur
Caroline Désir (PS)	Enseignement obligatoire
Valérie Glatigny (MR)	Enseignement supérieur
	Recherche scientifique
	Hôpitaux universitaires
	Aide à la jeunesse
	Jeunesse
Bénédicte Linard (Ecolo)	Petite enfance
	Santé
	Droits des femmes
	Égalité des chances

Tableau récapitulatif des recommandations de la FLCPF prises en compte, ou non, dans les déclarations de politiques régionales et communautaires

Recommandations FLCPF	DPR Bruxelles	DPR Wallonie	DPC Fédération Wallonie-Bruxelles
Poursuivre la généralisation de l'EVRAS scolaire	✓	✗	✓
Mettre en œuvre une formation de base EVRAS pour les enseignant.e.s	/	/	✓
Mettre en œuvre une formation de base EVRAS pour le personnel des institutions	✗	✗	/
Valoriser le financement de l'EVRAS des CPF	✓	✗	/
Financer l'implémentation de cellules EVRAS	✗	✗	✗
Définir un cadre de référence EVRAS commun	✓	✗	✗
Labelliser les opérateurs EVRAS	✗	✗	✓
Promouvoir l'usage d'un recueil de données commun	✓	✗	✗
Financer des campagnes de prévention et d'information à propos de la diversité des méthodes contraceptives	✓	✗	✗
Financer des campagnes d'informations et de sensibilisation à l'attention des publics à propos du HPV	✗	✗	✗
Financer des campagnes d'informations et de sensibilisation à l'attention des professionnels à propos du HPV	✗	✗	/
Assurer la mise en œuvre de la campagne de vaccination gratuite contre le HPV chez les adolescent.e.s de 9 à 14 ans	/	/	✓
Mettre en place une campagne de vaccination de rattrapage du HPV	✗	✗	/
Assurer une application effective de la Convention d'Istanbul	✓	✓	✓
Mettre en place une concertation pour une allocation efficiente des ressources destinées aux luttes contre les violences	✓	✗	✗
Mettre en place une formation systématique des agents de police pour une prise en charge efficace	✓	✗	/

et respectueuse des victimes de violences			
Implémenter davantage de CPVS	✓	✗	/
Former les professionnels de santé pour une prise en charge de qualité des personnes LGBTQI+	✓✗	✓	/
Renforcer la prise en compte des droits et des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap en SSR, notamment l'accès à l'EVRAS	✗	✓	✗
Mettre en place des campagnes d'information et de sensibilisation sur la SSR et les droits sexuels des PSH	✗	✗	✗
Mettre en place des formations vis-à-vis des professionnel.le.s (enseignement, santé, promotion de la santé, handicap) sur la vie affective et sexuelle des PSH	✗	✗	✗
Intégration d'un module de formation à la pratique de l'IVG et au travail en CPF au cursus de formation en médecine	/	/	✓
APE – Maintenir un financement des CPF au moins équivalent au financement actuel	/	✗	/
Réforme ambulatoire COCOF – Garantir les spécificités du planning familial	✓	/	/
RW - Poursuite des mécanismes d'indexation et de majoration de la subvention au-delà du 15 mai 2019	/	✗	/
RW - Revalorisation de l'enveloppe financière forfaitaire	/	✗	/
RW – Evaluation du décret CPF	/	✗	/
RW – Revoir le mécanisme de financement de la délégation syndicale	/	✗	/
Reconnaitre et valoriser la fonction de coordinateur	✗	✓	/

✓ = est mentionné dans la DPR/DPC

✗ = n'est pas mentionné dans la DPR/DPC

/ = sans objet